

AVIS DE PROJET DE MARCHÉ (APM) N° 18-711

SERVICES DE PRODUCTION VIDÉO – EDC

OBJET DU PRÉSENT AVIS

Exportation et développement Canada (EDC), conformément à ses obligations aux termes du chapitre cinq de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et du chapitre 19 de l'Accord économique et commercial global (AECG), annonce qu'elle lance un processus de demande de propositions (DP) pour solliciter les soumissions de fournisseurs désireux de conclure un contrat avec EDC pour des services de production vidéo.

Le contrat sera d'une durée de trois ans, et EDC pourra le prolonger aux mêmes conditions pour deux autres périodes consécutives d'un an.

Voici quelques exemples d'exigences à l'égard des services attendus :

Exigence n° 1 :

- Fournisseur unique apte à répondre aux besoins d'approvisionnement et de location d'EDC, en appui à son programme de production. Ces besoins comprennent notamment ce qui suit :
- Gestion de la production, assistance par caméra, remaniement de données, fonctions de machiniste, composition ou édition, coloration ou images de synthèse, location d'équipement de production conforme aux normes de l'industrie.

Exigence n° 2 :

- Appui aux webinaires et aux programmes connexes d'EDC. Le fournisseur doit être en mesure de dégager des ressources tout au long de l'année, en fonction des besoins d'EDC.
Exigences opérationnelles :
- Soutien à la préproduction et à la postproduction (édition, montage, sous-titrage en français)
- Production technique
- Coordination de la production, y compris les logiciels de téléprompteur d'Auto-Cue
- Autres activités de production, au besoin (soutien à l'égard de l'écran du hall d'entrée, des technologies et de l'architecture)

FOURNISSEURS POTENTIELS

Les fournisseurs de services potentiels qui souhaitent participer au processus doivent présenter une « lettre d'intérêt » (voir les instructions ci-dessous), sans quoi ils seront automatiquement écartés.

INSTRUCTIONS POUR LA PRÉSENTATION D'UNE « LETTRE D'INTÉRÊT »

La lettre d'intérêt doit porter la mention « APM N° 18-711 – Services de production vidéo ». Elle peut être présentée en anglais ou en français. Toutefois, le fournisseur est avisé que sa réponse pourrait être traduite et qu'EDC se réserve le droit de fonder son évaluation sur cette traduction.



La lettre d'intérêt doit inclure les éléments suivants :

- Raison sociale
- Adresse postale
- Numéro de téléphone
- Site Web/URL
- Personne-ressource (pour la réception de l'entente de non-divulgence et de la DP)
- Courriel de la personne-ressource
- Indication claire des volets pour lesquels le fournisseur souhaite soumissionner dans le cadre de la présente DP

La lettre d'intérêt doit parvenir à EDC par la poste ou par courrier électronique (npp@edc.ca) avant 13 h, heure d'Ottawa, le 5 juillet 2019. Après réception de la lettre d'intérêt, EDC enverra une entente de non-divulgence au fournisseur, qui devra la signer avant de recevoir les documents de la DP.

La DP devrait être publiée dans la semaine du 8 juillet 2019.

EDC peut, à sa seule et entière discrétion, modifier les dates et heures susmentionnées, moyennant un préavis écrit à l'intention des fournisseurs potentiels.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DANS LE CADRE DE LA DP

Les critères et leur pondération sont approximatifs et peuvent être modifiés à la discrétion d'EDC.

- Étape 2 – Soumission écrite 50 %
- Étapes 2a et 2b – Présentation et entrevues 15 %
- Étape 2c – Références de clients 5 %
- Étape 3 – Évaluation financière 30 %

ENTENTE DE NON-DIVULGATION

Tous les participants à un processus de DP ultérieur devront signer l'entente de non-divulgence d'EDC, sans la modifier, pour pouvoir recevoir les documents de la DP. Si EDC le juge nécessaire, ils devront en outre signer une entente plus détaillée par laquelle ils s'engagent à respecter la *Loi sur la protection des renseignements personnels* dans le cas où le contrat leur serait attribué à l'issue du processus de DP.

GÉNÉRALITÉS

EDC se réserve le droit de communiquer avec les organisations nommées comme références par le fournisseur sélectionné dans le cadre d'un processus de DP ultérieur.

EDC se réserve le droit de s'assurer de la viabilité financière du fournisseur sélectionné dans le cadre d'un processus de DP ultérieur.

Tous les documents et autres livrables fournis en réponse au présent APM deviennent la propriété d'EDC.

Le présent APM, les soumissions reçues en réponse à celui-ci, les DP associées et les propositions soumises en réponse à celles-ci, ainsi que les accords connexes – y compris les ententes de non-divulgence et les contrats de service – seront régis par les lois provinciales de l'Ontario et les lois fédérales du Canada, et seront interprétés conformément à celles-ci.

EDC diffuse le présent APM afin de recueillir des renseignements auprès de fournisseurs de services potentiels. EDC décline toute responsabilité ou obligation envers les fournisseurs de services relativement à quelque aspect que ce soit du présent APM. EDC n'a pas l'obligation de rembourser ou de compenser de quelque manière que ce soit les dépenses engagées par les fournisseurs de services relativement à la réception ou à l'examen du présent APM, à leur réponse, ou à la négociation d'une entente de non-divulgence, d'un contrat de service ou de toute autre entente.

À PROPOS D'EDC

EDC est une société d'État qui offre des services de financement et de gestion des risques aux exportateurs et aux investisseurs canadiens sur quelque 200 marchés étrangers.

Créée en 1944, EDC est financièrement autonome et applique des principes commerciaux.

Des renseignements détaillés supplémentaires sur les services, l'organisation, les politiques et les activités financières d'EDC se trouvent sur son site Web, au www.edc.ca.